



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
PONT DU GARD

# Rapport d'orientation budgétaire 2023

# Préambule : objectifs et obligations légales

## Préambule :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

## Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité ;
- Informer sur la situation financière.

## Dispositions légales : contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du CGCT) dans un délai de deux mois précédant l'examen des budgets.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

# Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers communautaires. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

# Contexte général : situation économique et sociale

## Situation globale

## Contexte général : situation globale

- Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record en raison de la hausse des cours des matières premières : ralentissement de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.
- Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre provoquant d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique.
- La France : la croissance ralentit mais reste positive. L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlée.
- Un marché du travail en tension. Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique.
- Inflation record frappant le pays : la hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie. Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufactures.

# Contexte général : situation globale

## Pour 2023, le gouvernement table sur :

- Une prévision de croissance de 1 %.
- Une inflation de 4,2 %.
- Principal aléa de ce scénario : évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

## Loi du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 :

- Stabilisation du déficit public à 5 % du PIB en 2023. Le déficit de l'Etat atteindrait 165 milliards d'euros en 2023.
- Baisse du poids de la dette publique : 111,60 % du PIB en 2022 à 111,20 % du PIB en 2023.

## Plusieurs dispositifs afin d'aider les collectivités territoriales à régler leur dépense énergétique :

- Reconduction et élargissement du filet de sécurité de 2022 ;
- Création d'un amortisseur électricité pour les établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire : prise en charge environ de 20 % des factures totales d'électricité.

## Les finances des collectivités locales :

- Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros ;
- Attribution d'une fraction de la TVA pour compenser le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui est supprimée.
- Modification de la répartition des IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1er janvier 2023 : 50 % à l'EPCI, 20 % aux communes d'implantation et 30 % aux départements. La répartition reste inchangée pour les centrales photovoltaïques installées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (50% pour les départements, 50% pour les EPCI).
- Revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels de 7,1 % pour la TF, TFNB, THRS, CFE et TEOM.

# Contexte général : situation économique et sociale

Situation de la Communauté de  
communes du Pont du Gard

# Les évènements marquants de l'année 2022

- Mise en œuvre du **projet de territoire** pour le mandat 2020-2026 qui s'articule autour de 4 priorités :
  - Un territoire de transition économique durable
  - Un territoire attractif
  - Un territoire de coopération
  - Un territoire qui rayonne
- Approbation du **pacte de gouvernance**
- Participation à la création du **pôle territorial du grand bassin d'Avignon**
- Approbation du plan climat air énergie territoire (**PCAET**)
- Organisation des **20 ans** de la Communauté de communes du Pont du Gard
- Une trésorerie de 12 741 223,41 € au 31/12/2022 , un endettement nul, un investissement annuel et une pérennité jusqu'en 2032.

## La formation de l'épargne (budget principal)

- Les comptes de gestion provisoires 2022 font ressortir les résultats indiqués aux pages suivantes. Toutefois, il convient de souligner que les résultats de l'année 2022 présentés sont issus des comptes de gestion provisoires.
- Cela se traduit par une exécution budgétaire 2022 qui préserve les capacités financières pour l'avenir. Ainsi, le taux de réalisation des charges à caractère général, les charges de personnel sont en deçà des prévisions budgétaires 2022.
- Les recettes réellement réalisées sont supérieures à celles prévues et adoptées lors de l'élaboration budgétaire 2022.

# La formation de l'épargne (budget principal)

LIBELLE		BUDGET 2022	REALISATIONS 2022 (15/02/2023)	TAUX D'EXECUTION
	TOTAL RECETTES REELLES	19 395 961,96 €	20 366 987,22 €	105,01 %
<b>Chap. 013</b>	Atténuation de charges	30 539,00 €	41 530,12 €	135,99 %
<b>Chap. 70</b>	Produits de services, du domaine...	967 793,00 €	1 029 739,92 €	106,40 %
<b>Chap. 73</b>	Impôts et taxes	13 380 612,00 €	13 746 580,89 €	102,73 %
<b>Chap. 74</b>	Dotations et participations	4 874 621,00 €	5 394 251,63 €	110,66 %
<b>Chap. 75</b>	Autres produits de gestion courante	28 742,00 €	41 229,70 €	143,45 %
<b>Chap. 76</b>	Produits financiers	3 654,96 €	3 654,96 €	100,00 %
<b>Chap. 77</b>	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	100,00 %
<b>Chap. 78</b>	Reprise provision	110 000,00 €	110 000,00 €	100,00 %
	TOTAL DEPENSES REELLES	20 030 909,20 €	19 124 016,56 €	95,47 %
<b>Chap. 011</b>	Charges à caractère général	1 584 648,00 €	1 104 366,27 €	69,69 %
<b>Chap. 012</b>	Charges de personnel	6 000 000,00 €	5 834 320,89 €	97,24 %
<b>Chap. 014</b>	Atténuation de produits	8 157 984,86 €	8 157 220,92 €	99,99 %
<b>Chap. 65</b>	Charges de gestion courante	4 257 465,24 €	3 998 518,70 €	93,92 %
<b>Chap. 67</b>	Charges exceptionnelles	16 950,00 €	15 728,67 €	92,79 %
<b>Chap. 022</b>	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 %
	EPARGNE DE GESTION	/	1 242 970,66 €	
<b>Chap. 66</b>	Charges financières	13 861,10 €	13 861,11 €	100,00 %
	EPARGNE BRUTE	/	1 229 109,55 €	
<b>Chap. 16</b>	Remboursement du capital	113 450,64 €	113 450,63 €	100,00 %
	EPARGNE NETTE	/	1 115 658,92 €	
	Encours de la dette au 31/12/2022	/	902 059,87 €	
	Capacité de désendettement	/	0,73	
	Taux d'épargne brute (en %)	/	6,03 %	
	Taux d'épargne nette (en %)	/	5,48 %	
	Coefficient de rigidité des charges structurelles	/	44,74 %	

- Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 1 000 000.00 € par rapport au budget prévisionnel.
- Les recettes de fonctionnement sont supérieures de 1 000 000.00 € par rapport au budget prévisionnel.

# La formation de l'épargne (budget principal)

- La **capacité de désendettement** (encours dette / épargne brute) estimée de la Communauté de communes du Pont du Gard est de **0,73**.
- En 2022, le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) devrait se situer aux alentours de **6,03 %**. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.
- En 2022, le **taux d'épargne nette** (épargne nette / recettes réelles de fonctionnement) de la Communauté de communes du Pont du Gard devrait se situer aux alentours de **5,48 %**. Ce ratio indique la part de recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir après remboursement de la dette. Un seuil de prudence autour de 7 % est généralement admis.
- Le coefficient de rigidité des charges structurelles évalue le caractère incompressible de certaines dépenses. Il mesure le poids des charges de fonctionnement les plus rigides et difficilement compressibles par rapport aux produits.

Il se calcule selon la formule : (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt) / produits réels de fonctionnement.

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la Communauté de communes pour réduire l'ensemble de ses charges, et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

Le seuil critique est de 55 %, l'atteinte des 50 % est déjà un signe de forte dépendance par rapport aux dépenses obligatoires.

En 2022, le **coefficient de rigidité** des charges structurelles estimé à la Communauté de communes du Pont du Gard est de **44,74 %**.

## Esquisse du compte administratif anticipé 2022 du budget principal M57 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations  
et les premières  
données  
synthétiques de  
la situation  
financière 2022 :  
budget principal  
2022

BUDGET PRINCIPAL CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021		10 421 877,57 €		1 073 848,83 €		11 495 726,40 €
Opérations de l'exercice	19 569 447,15 €	20 540 705,53 €	596 529,58 €	511 108,13 €	20 165 976,73 €	21 051 813,66 €
<b>TOTAUX</b>	19 569 447,15 €	30 962 583,10 €	596 529,58 €	1 584 956,96 €	20 165 976,73 €	32 547 540,06 €
Résultats de clôture		11 393 135,95 €		988 427,38 €		12 381 563,33 €
Restes à réaliser			227 556,69 €	134 172,46 €	227 556,69 €	134 172,46 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	19 569 447,15 €	30 962 583,10 €	824 086,27 €	1 719 129,42 €	20 393 533,42 €	32 681 712,52 €
Résultats provisoires 2022		11 393 135,95 €		895 043,15 €		12 288 179,10 €

# Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2022 : budget principal 2022

## Synthèse par politique publique

### ➤ CULTURE ET SPORT :

- Reprise des manifestations culturelles et sportives après la période marquée par l'épidémie de covid-19 ;
- Animation du réseau de lecture publique sur le territoire intercommunal et réflexion pour la mise en place du portage des livres entre les bibliothèques du territoire intercommunal ;
- Lancement d'un appel à projets sur le thème de l'eau ;
- Signature d'un partenariat avec Guilhem LAGET, champion de France de tennis fauteuil ;
- Lancement d'une étude sur le dispositif d'aisance aquatique.

### ➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Lancement des études pour l'extension et la requalification de la ZI de Domazan et la création de zones d'activités sur les communes de Meynes et de Montfrin ;
- Lancement avec l'EPF de la prospection foncière : étude de recherche de terrains menait conjointement avec la CAGR dans le cadre de territoire d'industrie ;
- Valorisation de l'espace entreprises et du coworking avec des animations et des permanences ;
- Mise en place d'un observatoire économique : logiciel de cartographie en ligne qui permet d'avoir toutes les informations à jour des entreprises du territoire.

# Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2022 : budget principal 2022

➤ **TOURISME** : La taxe de séjour est passée de 345 025.80 € en 2021 à 388 947,84 € en 2022

- Animation de quatre trains de l'événementiel ;
- Fourniture et pose d'équipement vélos (recharges VAE, stations de réparation...)
- Signalétique pistes cyclables ;
- Maintien de l'effort en matière d'accueil et de promotion du territoire au travers de la SPL « destination Pays d'Uzès Pont du Gard » ;
- Partenariat pour l'organisation des marchés nocturnes ;
- Signalétique des boucles cyclo et sentiers de randonnée.

➤ **MOBILITE** :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation des pôles d'échanges multimodaux de Remoulins et d'Aramon ;
- Etude, préparation et organisation des 16 aires de covoiturage ;
- Location de VAE sur des périodes de 2 mois ouverte aux habitants du territoire ;
- Elaboration d'une cartographie des cheminements doux ;
- Lancement d'animation sur les mobilités : rallye Rézo Pouce, semaine de la mobilité avec challenge pour le personnel et les élus de la CCPG.

# Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2022 : budgets principal

## ➤ PCAET :

- Mise en place du guichet unique Rénov'Occitanie avec le CAUE ;
- Préparation de l'audit énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- Acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ;
- Organisation de quatre week-end climat ;
- Réalisation d'une étude thermographique.

## ➤ AGRICULTURE :

- Elaboration d'une première version du diagnostic agricole et agraire ;
- Dépôt du dossier de labellisation et appel à projets du programme national alimentaire (PNA) ;
- Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Eau « émergence de filières à bas niveau d'intrants » ;
- Animation du territoire avec le forum du 6 décembre 2022 ;
- Rencontre des acteurs institutionnels et des agriculteurs du territoire, associations et élus.

## ➤ PIC – CISPD :

- Maintien des missions de « police intercommunale » et des ASVP pour les 6 communes adhérentes au service ;
- Actions du CISPD : organisation de 4 réunions publiques par la communauté de brigades de Gendarmerie de Remoulins portant sur la prévention de la délinquance, actions mobilipass et sécurisation des berges du Gardon ;
- Accueil des renforts de gendarmes mobiles.

# Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2022 : budgets annexes 2022

## ➤ PETITE ENFANCE-CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) :

- Exercice de la compétence « Petite Enfance » favorisant l'accueil collectif et individuel par la mise à disposition de lieux de ressources pour les professionnels et les parents ;
- Travail avec la CAF et les partenaires sur la CTG ;
- Mise en place de l'espace citoyen ;
- Mise en œuvre du soutien à la parentalité avec la création d'un service spécifique.

## ➤ RELAIS INTERCOMMUNAL DE SERVICE AU PUBLIC :

- Organisation du forum de l'emploi ;
- Réalisation d'ateliers et de permanence par les conseillers numériques ;
- Organisations de diverses permanences : juridique, emploi, social, fiscale etc.

## ➤ RESSOURCES HUMAINES :

- Poursuite des actions de formation en faveur des agents ;
- Elaboration d'un diagnostic sur les risques psycho-sociaux (RPS) : plan d'actions et mise en œuvre ;
- Organisation d'une journée de cohésion.

## ➤ ORDURES MENAGERES :

- Renouvellement des actions liées à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et à leur valorisation ;
- Réalisation de travaux d'amélioration des déchèteries ;
- Vente de composteurs ;
- Mise en place des cartes d'accès aux déchetteries ;
- Distribution de bacs individuels ;
- Remplacement des colonnes PAV les plus vétustes.

## ➤ ATELIERS RELAIS :

- Continuité de leurs fonctionnements et de leurs locations.

# Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2022 : budgets annexes 2022

## **MUTUALISATION :**

- Lancement du service commun « affaires juridiques-commande publique » ;
- Réalisation de demi-journées de sensibilisation et d'informations sur les thèmes d'actualité : juridique, marchés publics finances, prévention des risques professionnels et cybersécurité etc ;
- Mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) ;
- Mise en œuvre du guichet à destination des usagers pour y déposer les DAU ;
- Formation et accompagnement des agents face à la dématérialisation des DAU ;
- Extension du service commun « application du droit des sols » aux CU et DP travaux sur les communes le souhaitant ;
- Extension d'adhérent au service commun « informatique » qui compte désormais l'ensemble des communes du territoire ;
- Service commun « informatique » : travail sur le bon fonctionnement de l'accès au coworking et accompagne les communes dans le développement et la gestion du parc informatique.

## ➤ **SIG :**

- Missions de prestation de services SIG reconductible avec la CCBTA ;
- Travail cartographique sur le projet Bourg centre de Montfrin ;
- Référent technique dans la mise en place de la dématérialisation des DAU (usagers et Etat).

## ➤ **COMMUNICATION :**

- Installation des panneaux d'entrées de ville ;
- Valorisation de l'ensemble des actions engagées par CCPG.

## ➤ **HALTE FLUVIALE :**

- Travaux de mise aux normes et d'amélioration du fonctionnement ;
- Recherche de financement pour les études et les travaux portant sur l'aménagement et l'extension de la halte fluviale.

## Esquisse du compte administratif anticipé 2022 ordures ménagères au 31 décembre 2022 (compte administratif en cours de vérification)

BUDGET ANNEXE OM CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021		39 711,13 €	69 592,88 €		69 592,88 €	39 711,13 €
Opérations de l'exercice	1 231 098,57 €	1 290 576,45 €	76 026,23 €	136 149,39 €	1 307 124,80 €	1 426 725,84 €
<b>TOTAUX</b>	1 231 098,57 €	1 330 287,58 €	145 619,11 €	136 149,39 €	1 376 717,68 €	1 466 436,97 €
Résultats de clôture		99 189,01 €	9 469,72 €			89 719,29 €
Restes à réaliser			0,00 €		0,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 231 098,57, €	1 330 287,58 €	145 619,11 €	136 149,39 €	1 376 717,68 €	1 466 436,97 €
Résultats provisoires 2022		99 189,01 €	9 469,72 €			89 719,29 €

- La Communauté de communes a encaissé diverses recettes liées à des éco soutiens en 2022. Le produit de la TEOM 2022 (revalorisée à 15,40 % en 2022) des communes de Comps, de Meynes et de Montfrin, la revente des matériaux et la participation de Nîmes Métropole pour l'utilisation de la déchetterie de Meynes complètent les principales recettes de ce budget annexe.
- Les principales dépenses concernent la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables par la société SAS OCEAN, les charges liées au personnel, à la location, l'enlèvement et le transport des bennes pour le fonctionnement des déchetteries de Meynes et Comps.
- Principales dépenses d'investissement 2022 : climatisation des bungalows, acquisitions de bacs verts 120L et 770L et de colonnes PAV, installation de la vidéoprotection et de 2 colonnes enterrées.

Les réalisations  
et les premières  
données  
synthétiques de  
la situation  
financière 2022 :  
budget annexe  
ordures  
ménagères 2022

## Esquisse du compte administratif anticipé 2022 halte fluviale au 31 décembre 2022 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations  
et les premières  
données  
synthétiques de  
la situation  
financière 2022 :  
budget annexe  
halte fluviale  
2022

BUDGET ANNEXE Halte fluviale CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021		127 383,10 €		42 222,33 €		169 605,43 €
Opérations de l'exercice	80 472,85 €	72 673,01 €	48 831,80 €	44 157,29 €	129 304,65 €	116 830,30 €
<b>TOTAUX</b>	80 472,85 €	200 056,11 €	48 831,80 €	86 379,62 €	129 304,65 €	286 435,73 €
Résultats de clôture		119 583,26 €		37 547,82 €		157 131,08 €
Restes à réaliser			36 927,96 €		36 927,96 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	80 472,85 €	200 056,11 €	85 759,76 €	86 379,62 €	166 232,61 €	286 435,73 €
Résultats provisoires 2022		119 583,26 €		619,86 €		120 203,12 €

- Les principales dépenses ont porté sur le fonctionnement et la mise aux normes du relais fluvial et sur le diagnostic technique des pontons, bathymétrie, enlèvement de la jussie. Les autres charges sont principalement la redevance 2022 d'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé auprès de la CNR.
- Les locations du poste d'amarrage et/ou de mouillage de bateaux ou d'installations nautiques sont les principales recettes.
- Principales dépenses d'investissement 2022 : AMO pour les projets d'aménagement et d'extension, abri en bois, nettoyeur, gilets de sauvetage.

## Esquisse du compte administratif anticipé 2022 SPANC au 31 décembre 2022 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations  
et les premières  
données  
synthétiques de  
la situation  
financière 2022 :  
budget annexe  
SPANC 2022

BUDGET ANNEXE SPANC CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021	8 646,79 €				8 646,79 €	
Opérations de l'exercice	42 762,97 €	38 281,18 €			42 762,97 €	38 281,18 €
<b>TOTAUX</b>	51 409,76 €	38 281,18 €			51 409,76 €	38 281,18 €
Résultats de clôture	13 128,58 €				13 128,58 €	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	51 409,76 €	38 281,18 €			51 409,76 €	38 281,18 €
Résultats provisoires 2022	13 128,58 €				13 128,58 €	

- Les principales recettes proviennent des contrôles des installations d'assainissement non collectif auprès des usagers (318 contrôles réalisés et 20 installations neuves en 2022).
- Quant aux dépenses, elles sont liées à l'exploitation du service en régie (charges de personnel avec réorganisation, frais de structure).

## Esquisse du compte administratif anticipé 2022 ateliers relais au 31 décembre 2022 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations  
et les premières  
données  
synthétiques de  
la situation  
financière 2022 :  
budget annexe  
ateliers relais  
2022

BUDGET ANNEXE Ateliers relais CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021				17 829,82 €		17 829,82 €
Opérations de l'exercice	67 749,23 €	67 749,23 €	39 871,84 €	47 998,23 €	107 621,07 €	115 747,46 €
<b>TOTAUX</b>	67 749,23 €	67 749,23 €	39 871,84 €	65 828,05 €	107 621,07 €	133 577,28 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €		25 956,21 €		25 956,21 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00 €	0,00 €	39 871,84 €	65 828,05 €	107 621,07 €	133 577,28 €
Résultats provisoires 2022				25 956,21 €		25 956,21 €

- Les flux financiers concernent le remboursement de l'emprunt, les taxes foncières, les amortissements, les loyers des baux commerciaux et les charges, la subvention d'équilibre.
- Au 31 décembre 2022, tous les ateliers sont loués.
- Procédure contentieuse visant en la résiliation judiciaire du bail commercial engagée contre le locataire de l'atelier relais n° 4. Etablissement d'actes d'huissier et saisine du juge des référés par l'avocat.

## Esquisse du compte administratif anticipé 2022 mutualisation au 31 décembre 2022 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations  
et les premières  
données  
synthétiques de  
la situation  
financière 2022 :  
budget annexe  
mutualisation  
2022

BUDGET ANNEXE Mutualisation CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021				1 663,94 €		1 663,94 €
Opérations de l'exercice	262 627,49 €	262 627,49 €	14 753,86 €	17 802,52 €	277 381,35 €	280 430,01 €
<b>TOTAUX</b>	262 627,49 €	262 627,49 €	14 753,86 €	19 466,46 €	277 381,35 €	282 093,95 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €		4 712,60 €		4 712,60 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00 €	0,00 €	14 753,86 €	19 466,46 €	277 381,35 €	282 093,95 €
Résultats provisoires 2022				4 712,60 €		4 712,60 €

- Quatrième année de fonctionnement du budget annexe «Mutualisation» sur lequel sont retranscrites les différentes actions déployées par les dispositifs de mutualisation en vigueur sur 2022 relatives aux thématiques « urbanisme », « conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie », « assistance technique », « sécurité et prévention de jour » et « commande publique et affaires juridiques » au sein du bloc local de la Communauté de communes du Pont du Gard.

# Evolution des dépenses d'investissements 2022 budget principal et budgets annexes

- 70 % des dépenses d'investissement ont été réalisés par rapport au budget prévisionnel, soit 1 200 000.00 € sur 1 600 000.00 € (remboursement emprunts compris).

Date	07/06/2022	29/06/2022	31/10/2022	31/12/22
Taux de réalisation et montant	30.76 %	32.98 %	45.86 %	70.37 %
	509 297.69 €	546 054.55 €	759 251.02€	1 165 192.41€

# Les orientations budgétaires 2023

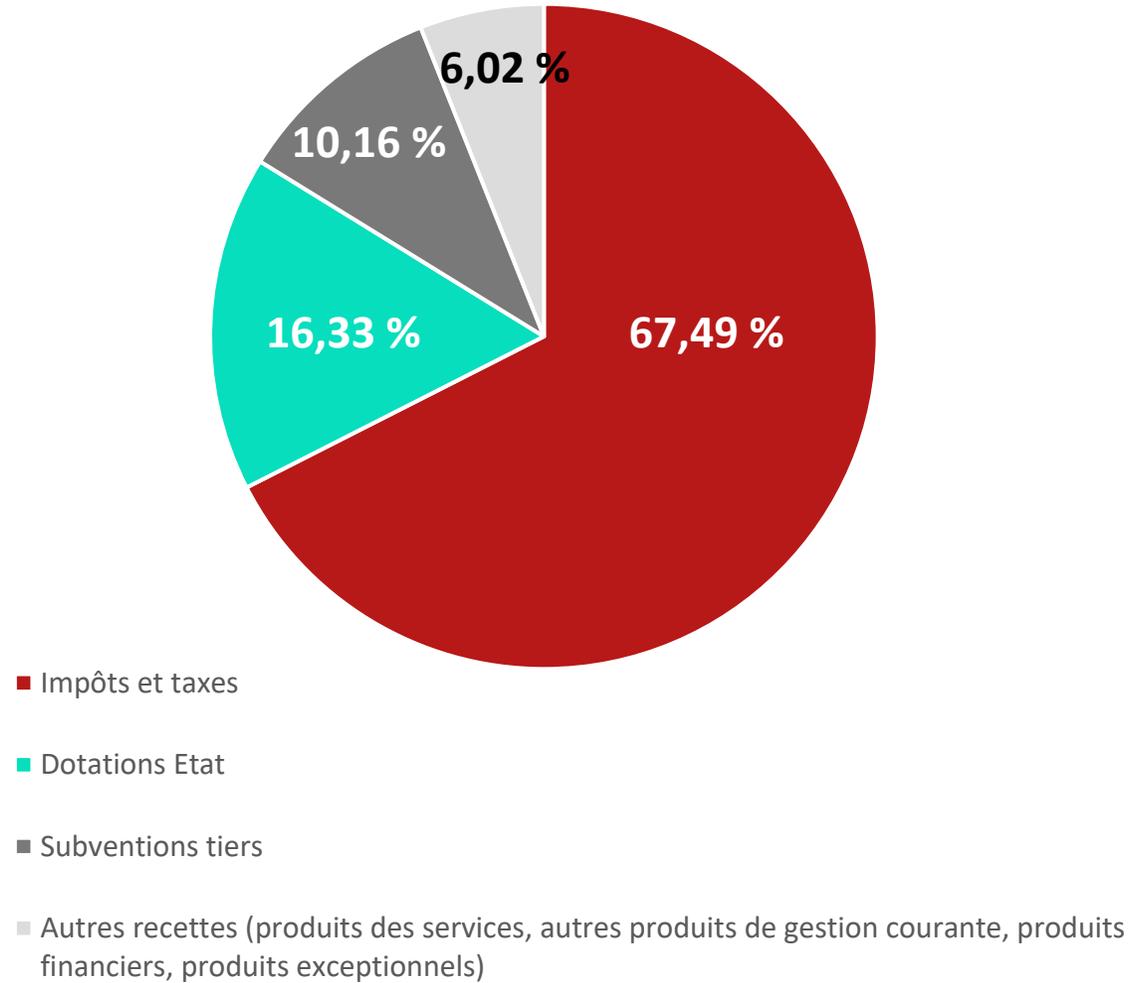
D'où vient l'argent ? (hors reports positifs, recettes réelles, données 2022 issues du compte administratif provisoire 2022)

Les  
orientations  
budgétaires  
2023 :  
éléments  
rétrospectifs  
du budget  
principal 2022

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Impôts et taxes</b>	13 160 673,87 €	79,19%	13 483 414,61 €	66,52%	13 365 495,75€	68,07%	12 982 751,39 €	66,01%	13 746 580,89€	67,49%
<b>Dotations Etat</b>	2 255 026,95 €	13,57%	4 102 523,53 €	20,24%	3 539 763,47 €	18,03%	3 857 184,07 €	19,61%	3 325 229,02 €	16,33%
<b>Subventions tiers</b>	84 863,37 €	0,51%	1 599 228,56 €	7,89%	1 905 410,10 €	9,70%	1 788 750,96 €	9,09%	2 069 022,61 €	10,16%
<b>Autres recettes</b>	1 118 640,06 €	6,73%	1 085 826,62 €	5,36%	823 642,04 €	4,19%	1 038 962,62 €	5,28%	1 226 153,80 €	6,02%
<b>Montant total</b>	16 619 204,25 €	100,00%	20 270 993,32 €	100,00%	19 634 311,36€	100,00%	19 667 649,04 €	100,00%	20 366 986,32€	100,00%

Répartition 2022 : d'où vient l'argent ? (hors reports positifs, recettes réelles, données 2022 issues du compte administratif provisoire 2022)

Les orientations budgétaires 2023 : éléments rétrospectifs du budget principal 2022



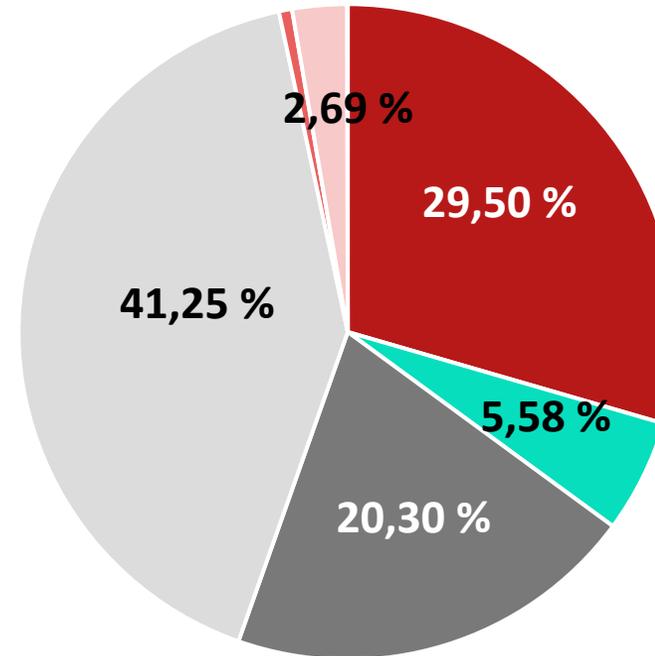
# Les orientations budgétaires 2023 : éléments rétrospectifs du budget principal 2022

## Où va l'argent ? (dépenses réelles, données 2022 issues du compte administratif provisoire 2022)

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses de personnel	4 914 239,99 €	24,98%	5 244 236,71 €	27,81%	5 361 536,28 €	29,06%	5 543 990,51 €	29,77%	5 834 320,89 €	29,50%
Charges à caractère général	1 040 960,40 €	5,29%	1 124 891,36 €	5,97%	942 665,61 €	5,11%	901 243,53 €	4,84%	1 104 366,27 €	5,58%
Divers	3 680 436,40 €	18,71%	3 595 994,36 €	19,07%	3 567 157,00 €	19,34%	3 649 088,12 €	19,59%	4 014 247,37 €	20,30%
Atténuations de produits	8 347 718,96 €	42,43%	8 212 160,95 €	43,55%	8 114 069,17 €	43,98%	8 148 049,86 €	43,75%	8 157 220,92 €	41,25%
Annuités dette	150 275,50 €	0,76%	149 068,97 €	0,79%	136 463,74 €	0,74%	128 499,61 €	0,69%	127 311,74 €	0,64%
Dépenses d'équipement	1 466 325,73 €	7,45%	381 336,23 €	2,02%	184 409,14 €	1,00%	176 603,81 €	0,95%	531 193,33 €	2,69%
Subventions d'investissement	73 399,52 €	0,37%	149 143,47 €	0,79%	141 676,50 €	0,77%	76 000,00 €	0,41%	5 707,50 €	0,03%
<b>Montant total</b>	<b>19 673 356,50 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 856 832,05 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 447 977,44 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 623 475,44 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 774 368,02 €</b>	<b>100,0%</b>

Répartition 2022 : où va l'argent ? (dépenses réelles, données 2022 issues du compte administratif provisoire 2022)

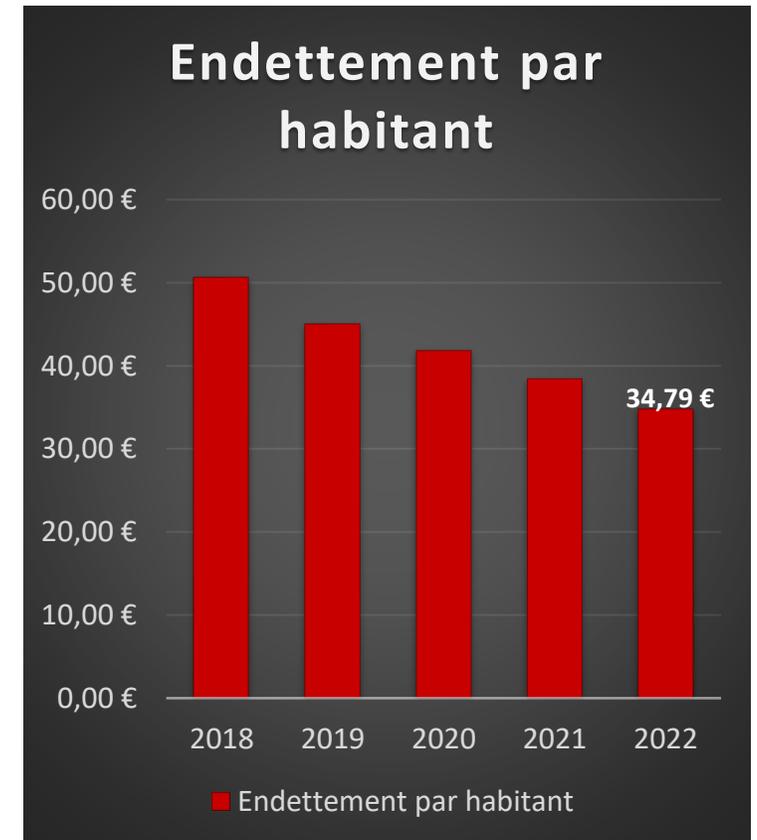
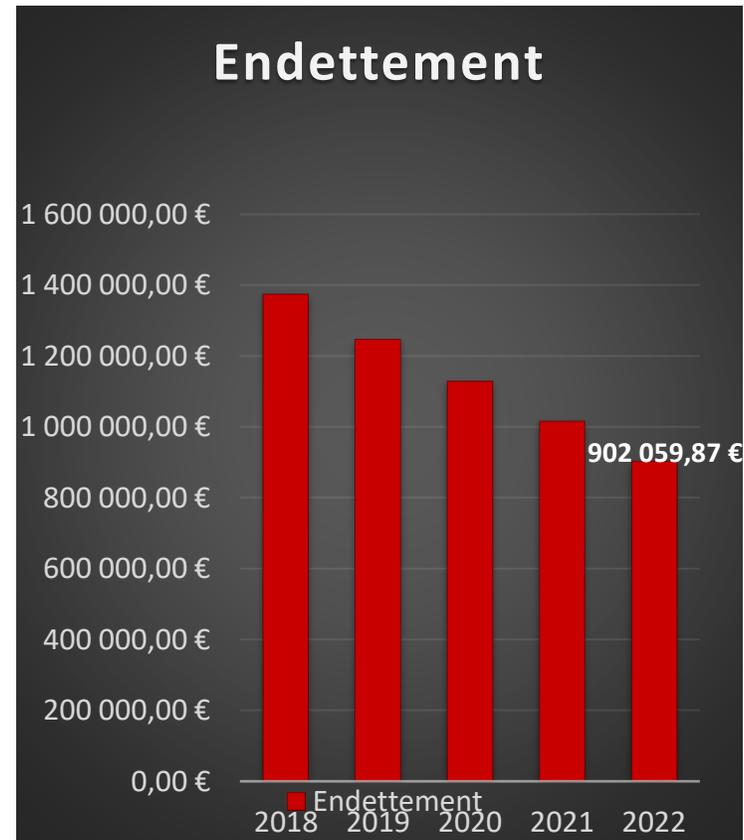
Les orientations budgétaires 2023 : éléments rétrospectifs du budget principal 2022



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Divers (autres charges de gestion courante, charges exceptionnelles, dotations aux provisions)
- Atténuations de produits (FNGIR, attributions de compensation, FPIC, divers)
- Annuités dette
- Dépenses d'équipement
- Subventions d'investissement

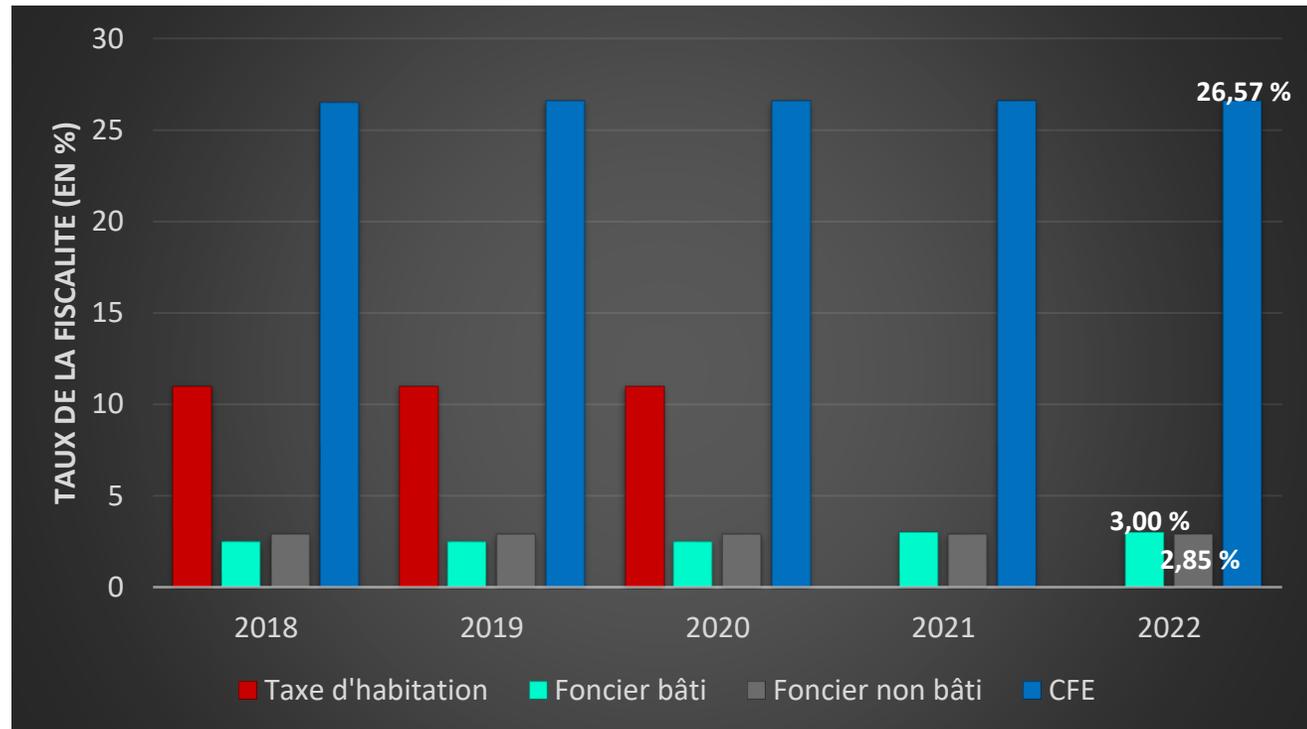
Les  
orientations  
budgétaires  
2023 :  
éléments  
rétrospectifs  
du budget  
principal 2022

## Evolution de l'endettement de 2018 à 2022



Les  
orientations  
budgétaires  
2023 :  
éléments  
rétrospectifs  
du budget  
principal 2022

Evolution des taux de fiscalité de 2018 à 2022



# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 de la Communauté de Communes du Pont du Gard

- Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, des concertations budgétaires ont été planifiées. Elles ont eu lieu en décembre 2022 durant lesquelles Olivier SAUZET, Vice-Président en charge des Finances, Florian SCANDELLA, DGS, Emilie GAONA, en charge de la coordination des budgets ont rencontré les responsables de pôle et les gestionnaires de crédits. L'objectif était de faire le point sur les budgets prévisionnels transmis en décembre 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ainsi identifier en amont les éventuels dépassements et procéder à la correction des propositions budgétaires.
- Dans un contexte budgétaire, l'action de la Communauté de communes du Pont du Gard continuera de s'inscrire dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mis en exergue et sur la crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière construite dans la durée, à travers la poursuite d'objectifs de bonne et saine gestion.

La stratégie financière du mandat 2020-2026 se décline selon les points suivants :

- Contenir, voire diminuer les charges de fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne brute suffisant ;
- Dégager des recettes de fonctionnement permettant d'assurer la continuité des actions menées par la Communauté de communes du Pont du Gard ;
- Engager les investissements tout en trouvant les bons financements ;
- Maintenir un délai de désendettement inférieur à 6 ans sur le seul budget principal ;
- Le budget 2023 qui sera voté en avril 2023 suivra et s'inspirera des préconisations émises par « la Charte de gouvernance destinée au renforcement des marges de manœuvre de la Communauté de communes du Pont du Gard ».

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : budget principal

## ➤ Fiscalité 2023 :

- Maintien des taux d'imposition pour le foncier bâti (3%) et le foncier non bâti (2,85%). En 2023, nous devons redélibérer sur un taux de TH (taux 2020 : 10,98%) ;
- Taxe GEMAPI : la cotisation pour l'EPTB des Gardons devrait rester stable en 2023. Pour rappel, en 2022 celle-ci avait connu une forte augmentation due à la réactualisation des prévisions de dépenses et de recettes (dissolution SMD, retrait Département, travaux à mettre en œuvre, répondre aux enjeux...) et à un ajustement des équilibres entre collectivités. La cotisation était passée en 2022 de 10,60 € par habitant à 18,23 €, soit une cotisation de 427 083 € dont 400 510 € de GEMAPI contre 269 462,84 € de GEMAPI en 2021 ;
- Modulation du coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) avec une variation de + 0,05 % applicable pour l'année 2023, soit 1,20 % (délibération de septembre 2022) ;
- Contribution foncière sur les entreprises (CFE) : en attente de l'état 1259 transmis par la DDFIP ;
- Une réflexion sera engagée en concertation avec la CCPU pour la revalorisation de la taxe de séjour 2024.

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : budget principal

- **Développement de l'économie et de l'emploi** : poursuite notamment des démarches liées au « parcours de l'immobilier d'entreprise » dont les objectifs restent :
- La création sur le territoire d'une nouvelle filière économique autour des cleantech (CTE) ;
  - L'accompagnement des start up et des PME pour leur développement sur le territoire ;
  - Inscription dans la démarche « Territoires d'Industrie » du ministère de l'économie pour laquelle nous avons été labellisés à l'instar du Gard Rhodanien ;
  - Le développement de France Services au sein de la Maison de Services au Public avec la présence de conseillers numériques et l'accueil d'un espace de Coworking ;
  - La mobilisation de foncier sur les Zones d'activités du territoire en vue de favoriser l'installation de nouvelles entreprises industrielles ou artisanales reste d'actualité ainsi que les travaux de viabilisation de voirie de certaines zones d'activités ;
  - Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale sont des thématiques de travail centrales. Elles doivent positionner le territoire comme un leader de ces filières économiques d'avenir et porteuses d'emplois ;
  - Il s'agit pour la Communauté de communes du Pont du Gard de prendre part à la transition énergétique mais surtout de définir les conditions d'exploitation et de valorisation des ressources, d'un point de vue règlementaire mais également dans l'intérêt général en précisant que tous les flux sont concernés : matières, eau, énergie, ressources humaines, équipements... La démarche Economie Industrielle Territoriale permettra notamment d'instaurer un dialogue constructif et une négociation entre les parties prenantes.
- **Les moyens humains 2023** :
- La maîtrise de l'évolution du budget « ressources humaines » constitue un enjeu important dans la préparation budgétaire. En effet, la Communauté de communes du Pont du Gard souhaite mener une politique de ressources humaines guidée par la qualité et la quantité des services rendus aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.
  - Dès lors, les prévisions actuelles font ressortir des charges de personnel de l'ordre de 6 400 000,00 € (chapitre 012) en 2023.

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : budgets annexes

## ➤ Budget annexe SPANC :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pont du Gard a pour mission le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif conformément à la loi sur l'eau de 2006. Dans ce cadre, l'ensemble des installations fait l'objet d'une vérification périodique obligatoire de bon fonctionnement et de bonne exécution des ouvrages tous les 8 ans. Ce service fonctionne en régie. 318 contrôles ont été réalisés en 2022 et 206 le seront en 2023.

## ➤ Budget annexe Mutualisation :

La Communauté de communes du Pont du Gard s'attache à satisfaire au mieux les besoins exprimés par ses communes membres conduisant ainsi à bâtir sa propre construction de mutualisation sur mesure tout en combinant divers régimes juridiques, gage d'une adaptation aux projets du bloc local.

Ces dispositions sont rendus possibles par l'usage de convention de prestations de services qui sont exclues des règles de la commande publique et relèvent de services non économiques d'intérêt général ou de missions d'intérêt général public. Ainsi, le budget annexe, tout en satisfaisant les conditions fixées par les textes et jurisprudences en matière de coopération entre personnes publiques, regroupe :

- Le service commun « ADS » ;
- Le service commun « Conseil, Maintenance des systèmes informatiques et de téléphonie » ;
- Le service commun « commande publique et affaires juridiques » ;
- Les prestations de service existantes et à venir ;
- Les différents dispositifs, opportunités et missions de mutualisation – Et assure une visibilité cohérente des missions publiques « mutualisées » au sein du territoire notamment pour celles où des flux financiers entre EPCI/Communes existent.

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : budgets annexes

## ➤ Budget annexe OM :

Le budget annexe « Ordures Ménagères » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes tout en recherchant l'optimisation du service et l'harmonisation du taux. Taux 2022 : SMICTOM : 15,70 % - SICTOMU : 13,10 % - CCPG : 15,40 %.

Une réflexion sera engagée en 2023 sur le mode de gestion des déchets avec un éventuel rapprochement avec le SICTOMU ou le SMICTOM.

## ➤ Budget annexe Ateliers Relais :

Le budget annexe « Ateliers Relais » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes (loyers...) de cette opération.

## ➤ Budget annexe Halte Fluviale :

Le budget annexe « Halte Fluviale » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes 2023. Il sera poursuivi la gestion du relais fluvial « Les Estères » en régie et la promotion des activités. La recherche de financement pour les projets d'aménagement et d'extension sera poursuivie en 2023. Une étude de rentabilité devra être réalisée en priorité.

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : évolution prévisionnelles des dépenses et des recettes 2023

## ➤ Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes 2023 et hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, tarification, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre) :

- Dans le cadre de la clause de revoyure, une maîtrise des dépenses de fonctionnement continue sur 2023 avec une accentuation de la mutualisation, une optimisation du fonctionnement des services et une recherche systématique de financements.
- La mise en œuvre du projet de territoire continue à s'opérer en 2023 notamment en termes de mobilités (étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre des PEM, aires de covoiturage, acquisition de VAE, réalisation de 16 box à vélos...), d'actions du PCAET (Guichet unique, cadastre solaire, distribution de récupérateurs d'eau), de la CTG, du lancement des consultations suivantes : étude pré-opérationnelle OPAH, actualisation étude pour la prise de compétence enfance jeunesse etc.
- Dans le cadre des groupes de travail , une réflexion sera menée sur l'évolution de la fiscalité 2023 et notamment sur la taxe GEMAPI, la TEOM et la TS pour 2024 et le SPANC.
- Les attributions de compensation 2023 resteront identiques à 2022.
- Le FPIC 2020, 2021 et 2022 a été reversé aux communes, une réflexion sera également menée pour 2023 lors de la réception de la notification de l'état par la Préfecture. Pour 2022, la CCPG a pris à sa charge la contribution des communes.
- Une évolution des tarifs des services publics a été engagée et sera poursuivie si un ajustement du prix au service rendu est nécessaire.

## LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Les tendances  
et hypothèses  
budgétaires  
des différents  
budgets 2023 :  
principales  
dépenses

- Etude sur la qualité d'accueil touristique et les équipements - Berges du Gardon : 30 000 €
- Etude OPAH : 90 000 €
- Mise à jour de l'étude compétence enfance jeunesse : 30 000 €
- Taxi solidaire : 17 000 €
- Etude pour la prise de compétence eau et assainissement : 30 000 €
- Location de VAE (janvier à juin 2023) : 15 000 €
- Elaboration d'un PICS : 40 000 €
- Schéma directeur des mobilités : 20 000 €
- Dispositif de l'aisance aquatique : 20 000 €
- Guichet unique Rénov'Occitanie : 10 000 €
- Culture et sport : 110 000 €
- Navette bibliothèque : 10 000 €
- Atlas de la biodiversité : 24 000 €
- Bus de la mer : 30 000 €
- Animation du PAT : 40 000 €
- Etude sur l'irrigation agricole : 50 000 €
- PLUI : 12 000 €
- Petite enfance : Ecolo crèche, soutien à la parentalité et LAEP : 30 000 €
- Forum de l'emploi : 10 000 €
- Actions CISPDP : 15 000 €
- Mise en place d'une Application CCPG sur téléphone portable : 7 000 €
- Elaboration d'un cadastre solaire : 20 000 €
- Aide aux artisans boulangers : 24 000 €

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

➤ **Projet de requalification-densification et d'extension de la ZI de DOMAZAN :**

- Dans le cadre de sa compétence actions de développement économique, la CCPG a lancé une étude préalable pour la requalification-densification et l'extension de la ZI de Domazan.
- L'extension porte sur environ 9 ha (création de 22 lots d'une moyenne de 2 962 m<sup>2</sup>) et la densification sur 2 dents creuses pour 3 ha.
- L'étude a permis d'élaborer un bilan prévisionnel pour la période 2022-2029 : un investissement prévisionnel de 8 882 371 € HT pour des recettes estimées à 7 040 696 € HT. Les solutions de financement sont à l'étude.
- Les résultats de l'étude environnementale faune-flore réalisée en 2022 permet de poursuivre les études et notamment en lançant en étude d'impact et de travailler sur l'acquisition foncière pour la STEP.

➤ **Projet d'études de ZA sur MEYNES et MONTFRIN :**

Les résultats des études environnementale faune-flore réalisée en 2022 nous permette de poursuivre les études et notamment de lancer des études au cas par cas.

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

## ➤ Projets d'aménagement et d'extension de la halte fluviale Les Estères à ARAMON :

La recherche de financement sera poursuivie sur 2023 afin d'obtenir un financement le plus élevé possible pour les 2 projets. Une étude de rentabilité devra être réalisée en priorité.

## ➤ Réalisation de 2 PEM de Remoulins et Aramon :

- Par délibération de décembre 2021, la Communauté de communes a approuvé le portage des 2 pôles d'échanges multimodaux en tant que maître d'ouvrage. En 2022, une consultation d'assistant à maîtrise d'ouvrage a été attribuée à la SARL DYN'AMO CONSEILS. Une consultation pour l'étude de faisabilité des 2 PEM a été attribuée début février 2023 en concertation avec les 2 communes. La mission de maîtrise d'œuvre (MOE) sera lancée au cours du deuxième semestre 2023.
- L'AMO va produire le dossier de consultation de la MOE, sera chargé du pilotage et des échanges avec la SNCF, le suivi et le pilotage du cadre partenarial convenu.
- Les dossiers seront portés en étroite collaboration avec les projets urbains des 2 communes. Les travaux vont se dérouler jusqu'en 2025, date de mise en service. Le montant des travaux est estimé à 1 500 000 euros HT par PEM soit un total de 3 000 000 euros HT.
- Une réflexion sera lancée en 2023 afin de déterminer à quelle hauteur les communes d'Aramon et de Remoulins et la CCPG contribueront dans le plan de financement pour la réalisation des 2 projets. La Région interviendra à hauteur de 50%.

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : principales dépenses

## LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2023

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Etudes sur l'extension de la ZI de DOMAZAN : 108 000 €
- + travaux aménagement voirie : 35 000 €
- Etudes foncier-environnementale à MEYNES : 57 000 €
- Etudes foncier-environnementale à MONTFRIN : 45 000 €
- AMO Territoire 30 : 114 000 €
- Etude ZA A9 : 20 000 €
- Etudes sur d'autres zones potentiellement aménageables : 50 000 €
- **SOUS TOTAL - 429 000 €**

### TOURISME

- Sentiers Locaux de Randonnée : 60 000 €
- **SOUS TOTAL - 60 000 €**

### MOBILITES :

- Etudes pour la réalisation de 2 PEM ferroviaires Aramon et Remoulins (Etude de faisabilité, AMO et maîtrise d'œuvre) : 150 000 €
- Réalisation de 16 aires de co-voiturages : 50 000 €
- Acquisition de Vélo à Assistance Electrique : 70 000 €
- 16 box à vélos : 50 000 €
- Mise en place d'ateliers itinérants de réparation autonome pour vélos : 35 000 €
- Panneaux de jalonnement : 15 000 €
- **SOUS TOTAL - 370 000 €**

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : principales dépenses

## AGRICULTURE

- Etude prospective, de faisabilité et de marché : 70 000 €
- **SOUS TOTAL - 70 000 €**

## PCAET

- Acquisition de récupérateurs d'eau : 25 000 €
- **SOUS TOTAL - 25 000 €**

## PETITE ENFANCE-CTG

- Travaux et mobilier : 250 000 €
- Acquisition d'un véhicule électrique pour le RPE sur RAR 2022 : 30 000 €
- Acquisition d'un véhicule électrique pour l'itinérance : 30 000 €
- **SOUS TOTAL - 310 000 €**

## SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- Etude CSU vidéo protection : 30 000 €
- Acquisition de 2 motos : 21 000 €
- **SOUS TOTAL - 51 000 €**

## MATERIEL SERVICES TECHNIQUES

- Barrières taurines : 15 000 €
- Barrières anti véhicules : 30 000 €
- **SOUS TOTAL - 45 000 €**

## COMMUNICATION

- Panneaux à messages variables : 400 000 €
- **SOUS TOTAL - 400 000 €**

## AGRANDISSEMENT PARKING MSP et CREATION D'UNE SORTIE DE SECOURS AU CO-WORKING : 30 000 €

- **SOUS TOTAL - 30 000 €**

## ETUDE SUR LA SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU : 50 000 €

- **SOUS TOTAL - 50 000 €**

# Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2023 : principales dépenses

## DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2023

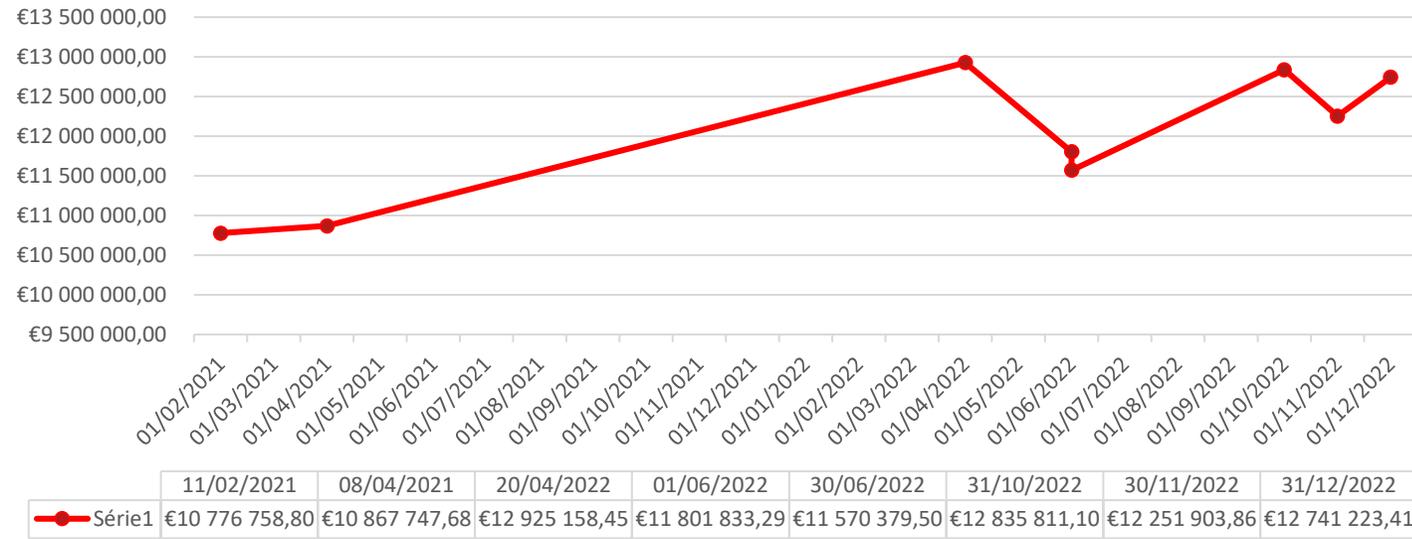
- Mise en place de colonnes enterrées : 30 000 €
- Colonnes PAV : 40 000 €
- **SOUS TOTAL - 70 000 €**
  
- DECHETTERIE COMPS :
  - Acquisition logiciel et formation contrôle d'accès : 8 000 €
  - Mise en place de portiques et contrôles d'accès : 35 000 €
  - Remplacement des 2 barrières de sécurité : 12 000 €
  - **SOUS TOTAL - 55 000 €**
  
- DECHETTERIE MEYNES :
  - Mise en place de portiques et contrôles d'accès 24 000 €
  - Etude de faisabilité concernant la modernisation de la plateforme des déchets verts : 5 500 €
  - **SOUS TOTAL - 29 500 €**

# Annexes

## Rapport d'orientation budgétaire 2023

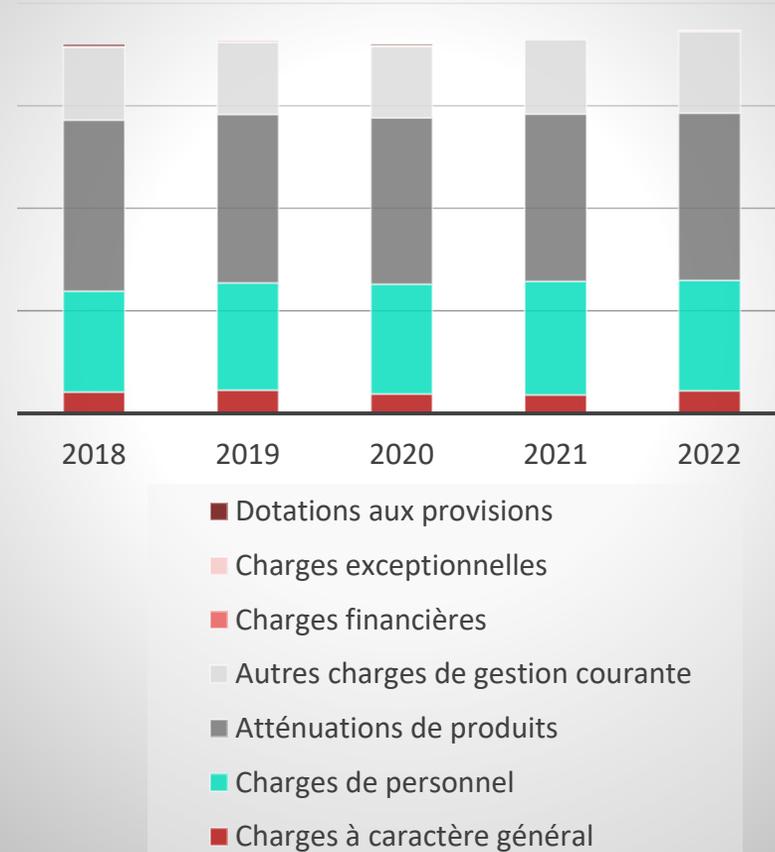
# Evolution du montant de la trésorerie

**EVOLUTION DE LA TRESORERIE**  
**Au 31/12/2022 elle s'élève à 12 741 223,41 €**

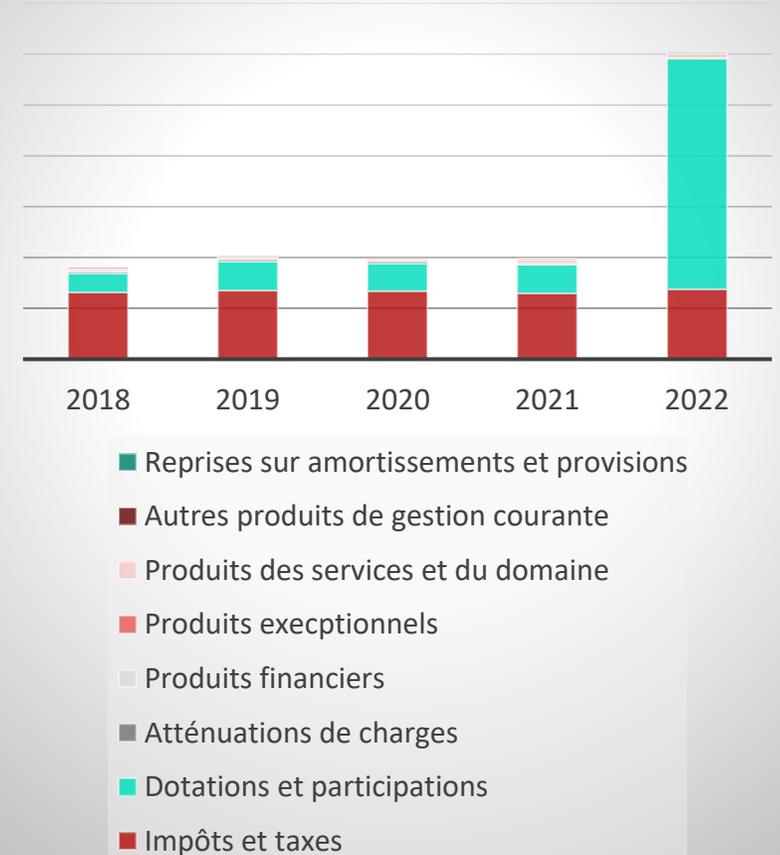


# Section de fonctionnement du budget principal

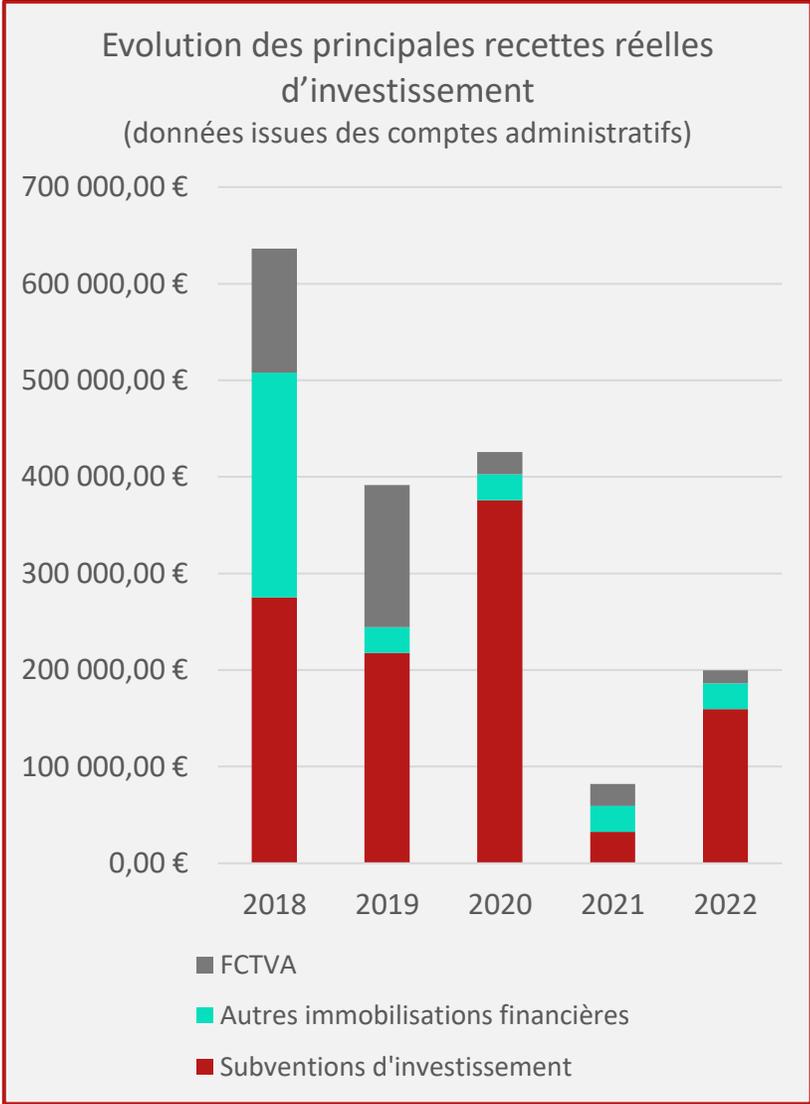
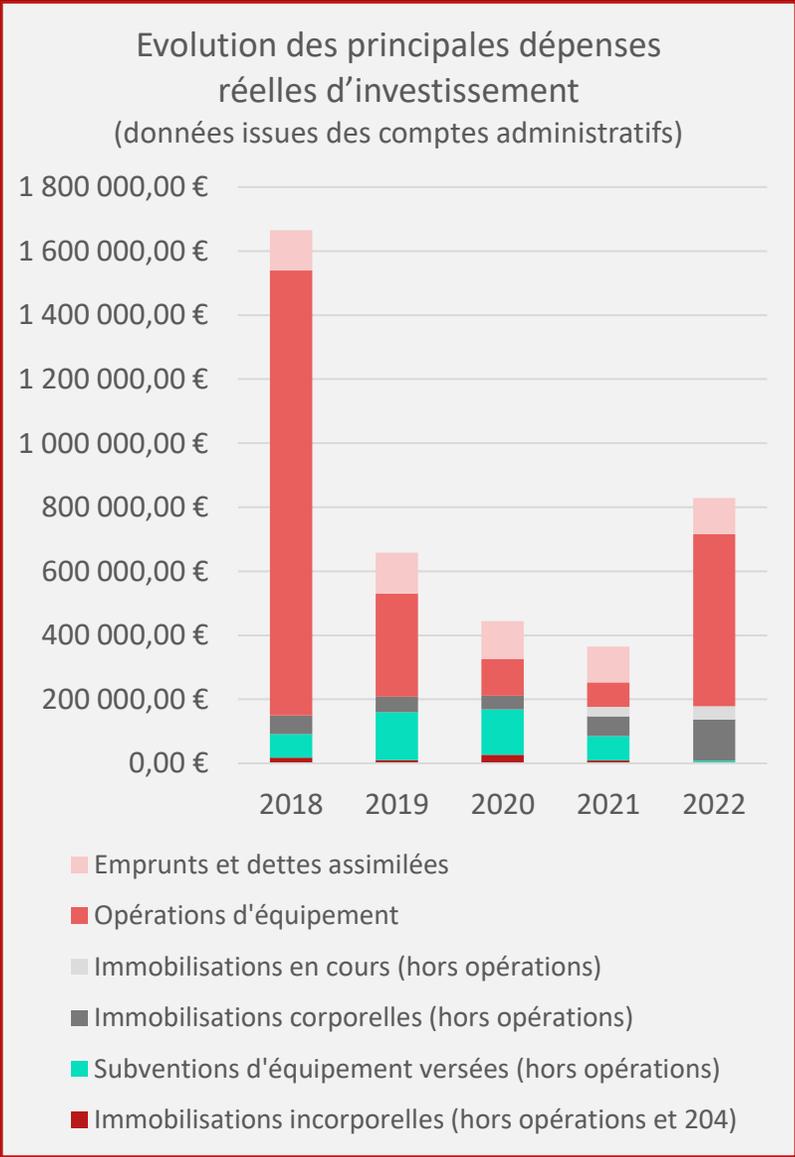
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement  
(données issues des comptes administratifs)



Evolution des recettes réelles de fonctionnement  
(données issues des comptes administratifs)



# Section d'investissement du budget principal



# Masse salariale : évolution des effectifs

- Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au **31 décembre 2022**, les effectifs de l'intercommunalité sont de **175 agents** dont **117 agents titulaires ou stagiaires** de la fonction publique territoriale (112 en 2021, 150 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017 et 109 en 2016), **58 agents non titulaires** (contrat à durée indéterminée de droit public, emplois aidés, contrat à durée déterminée et apprentis), (50 en 2021, 34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017 et 27 en 2016).
- Le nombre d'agents titulaires s'élève à 117 (112 en 2021, 116 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017 et 109 en 2016) représentant 114,138 (109,08 en 2021, 113,08, 114,08 en 2019, 112,31 en 2018, 111,02 en 2017 et 106,34 en 2016) équivalent temps plein alors que les 58 (50 en 2021, 34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017 et 27 en 2016) agents non titulaires correspondent à 50,72 (46,77 en 2021, 31,85 en 2020, 31,35 en 2019, 18 en 2018, 22,54 en 2017 et 26,62 en 2016) équivalent temps plein.

EFFECTIFS au 31 décembre 2022				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP
<b>TITULAIRES</b>	<b>117</b>	<b>108</b>	<b>6,13</b>	<b>114,13</b>
Agents titulaires	99	91	5,44	96,44
Agents stagiaires	8	7	0,69	7,69
Agents en disponibilité	8	8		8
Agent en congé parental	2	2		2
<b>NON TITULAIRES</b>	<b>58</b>	<b>38</b>	<b>12,72</b>	<b>50,72</b>
Contrat de droit public	52	32	12,72	44,72
Contrat de droit public en congé parental	1	1		
Contrats de droit privé	5	5		5
<b>TOTAL au 31 décembre 2022</b>	<b>175</b>	<b>146</b>	<b>18,85</b>	<b>164,85</b>
TOTAL 2021	162	144	11.14	156.14
TOTAL 2020	150	135	9.93	144.93
TOTAL 2019	152	135	10.43	145.43
TOTAL 2018	133	125	5.31	130.31
TOTAL 2017	137	126	7.56	133.56
TOTAL 2016	136	126	6.96	132.96

# Masse salariale : Structure détaillée au 31 décembre 2022 (1)

En 2022, la ventilation des effectifs, en activité (hors agents en disponibilité et congés parental), se traduit par :

- 20 agents au Pôle Direction / Services Administratifs/ Attractivité du territoire ;
- 22 agents au Pôle Service Technique ;
- 9 agents au Pôle Police Intercommunale-ASVP ;
- 113 agents au Pôle Services à la Population,

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la Communauté de communes du Pont du Gard.

FILIERES PROFESSIONNELLES	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	12	6	5	5	28
Technique	47	13	32	6	98
Sociale	6		3		9
Médico-sociale	16		6		22
Police Municipale	1	6			7
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>25</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>164</b>

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et des contractuels, les filières techniques et administratives totalisent 126 (114 en 2021, 107 en 2020, 108 en 2019, 96 en 2018, 98 en 2017 et 95 en 2016) agents sur 164 (151 en 2021, 141 en 2020, 144 en 2019, 130 en 2018, 132 en 2017 et 136 en 2016).

# Masse salariale : Structure détaillée au 31 décembre 2022 (2)

S'agissant des non-titulaires non permanents, la répartition s'effectue de la manière ci-dessous :

Agents non titulaires non permanents	Total 2022	Total 2021	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017	Total 2016
<b>Personnel en contrats de droit public</b>	<b>57</b>	<b>47</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
Contrat à durée déterminée pour remplacement	32	23	10	8	4	5	6
Contrat à durée déterminée sur poste permanent	9	6	3	4	4	5	4
Contrat à durée indéterminée	16	18	19	19	7	8	8
<b>Personne en contrats de droit privé</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
CAE-CUI							2
Contrat d'Avenir						2	3
Apprentissage	5	3	2	3	3	3	4

Effectifs au 31/12/2022	Montant total des rémunérations annuelles brutes (€ brut)	Dont primes et indemnités heures supplémentaires incluses (€ brut)	% primes et indemnités dans la rémunération totale	Dont NBI (€ brut)	Dont SFT	Dont Mutuelle Santé	Dont Prévoyance	Charges patronales	TOTAL
Titulaires, Stagiaires CNRACL IRCANTEC	2 871 904,18 €	535 615,00 €	18,65%	33 071,74 €	37 781,77 €	2 910,40 €	3 998,93 €	1 105 127,84 €	3 977 032,02 €
Non titulaires (contrat de droit public, contrat de droit privé)	1 050 345,30 €	79 333,85 €	7,55%		10 627,47 €	344,80 €	352,00 €	409 553,16 €	1 459 898,46 €
<b>TOTAL 2022</b>	<b>3 922 249,48 €</b>	<b>614 948,85 €</b>	<b>0,26 %</b>	<b>33 071,74 €</b>	<b>48 409,24 €</b>	<b>3 255,20 €</b>	<b>4 350,93 €</b>	<b>1 514 681,00 €</b>	<b>5 436 930,48 €</b>

Comprenant les **titres-restaurant 2022** distribués à hauteur de **160 482€ soit 22 926 tickets**.

# Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2022 (1)

## Caractéristiques de la masse salariale en 2022 :

La prévision budgétaire était de 6 000 000 €. Les charges brutes de personnel et frais assimilés supportées par le budget principal 2022 s'élèvent à : 5 830 898,89 €.

Elles correspondent à :

- Rémunérations des personnels à hauteur de 3 929 534,74 € ;
- Rémunérations des apprentis à hauteur de 42 165,44 € ;
- Gratification des stagiaires à hauteur de 6 552 € ;
- Recours aux remplacements, mission de prestation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard à hauteur de 101 197,67 € ;
- Remboursements des salaires des agents mis à disposition par les communes (service des Assemblées) : 1 919,82 € ;
- Cotisations sociales URSSAF pour 655 406,16 € ;
- Cotisations aux caisses de retraite pour 747 140,73 € ;
- Cotisations ASSEDIC pour 40 258,89 € ;
- Allocations chômage versées directement : 7 285,26 € ;
- Médecine du travail pour 10 548,01 € ;
- Autres charges de personnel pour 331 144,52 € :
  - Comprenant Assurance statutaire à hauteur de 134 908,56 € ;
  - Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales pour 31 103,96 € ;
  - 3 339,00 € chèques cadeaux Noël enfants du personnel et 7 100,00 € chèques cadeaux Noël ;
  - Titres-restaurant : 160 482 €.

# Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2022 (2)

## Caractéristiques budgétaires nettes de la masse salariale du budget principal en 2022

La masse salariale nette pour le budget principal 2022 s'élève à 5 336 382,88 € dans l'attente du montant de transfert de charges (déduction faite des remboursements de personnel par l'assurance statutaire, transferts de charges de personnel sur les budgets annexes en lien avec les missions des agents ...).

2022	
Masse salariale du budget général	5 830 898,89 €
Transfert de charges sur budgets annexes	452 985,89 €
Remboursement par assurance statutaire (maladie, accident de service)	41 530, 12 €
Masse salariale nette du budget principal	5 336 382,88 €

# Masse salariale : facteurs exogènes

## Facteurs exogènes indépendants de la volonté de la collectivité :

- Il est rappelé ici que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 instaure le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux.  
A ce titre, la Collectivité a opté pour une adhésion au **Comité National d'Action Sociale** pour le Personnel des Collectivités Territoriales, association loi 1901.  
C'est un outil proposant une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.  
La participation de la collectivité pour 2022 est de 31 103,96 € (en 2021 : 30 856 € ; en 2020 : 31 291,20 € ; en 2019 : 29 663 € ; en 2018 : 26 506,50 € ; en 2017 : 27 309,77 € ; en 2016 : 28 905,24 € ; en 2015 : 26 329,84 €) ;
- Le total des prestations versées directement aux bénéficiaires en 2022 est de **24 925 € et 3 342 €** d'avantages (2021 : 19 699 € et 2 269 € d'avantages ; en 2020 : 19 699 € et 2 269 € d'avantages ; en 2019 : 24 990 € et 3 948 € d'avantages ; en 2018 : 28 647 € et 3 428 € d'avantages ; en 2017 : 23 209 € et 1 962 € d'avantages ; en 2016 : 25 082 € ; en 2015, 22 057 euros).  
Il s'agit de prêts CNAS, des abonnements à des magazines, des billetteries cinémas, spectacles, parcs..., des chèques culture, des aides pour l'accueil de loisirs, de garde de jeunes enfants, de rentrée scolaire, de séjours enfants...
- Revalorisation des carrières de certains agents relevant de la catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de la catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le point d'indice de la fonction publique est revalorisé de 3,5%. L'impact financier lié à la revalorisation du point d'indice sur le budget 2022 est de 79 746 €.

# Masse salariale : facteurs endogènes (1)

## Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité :

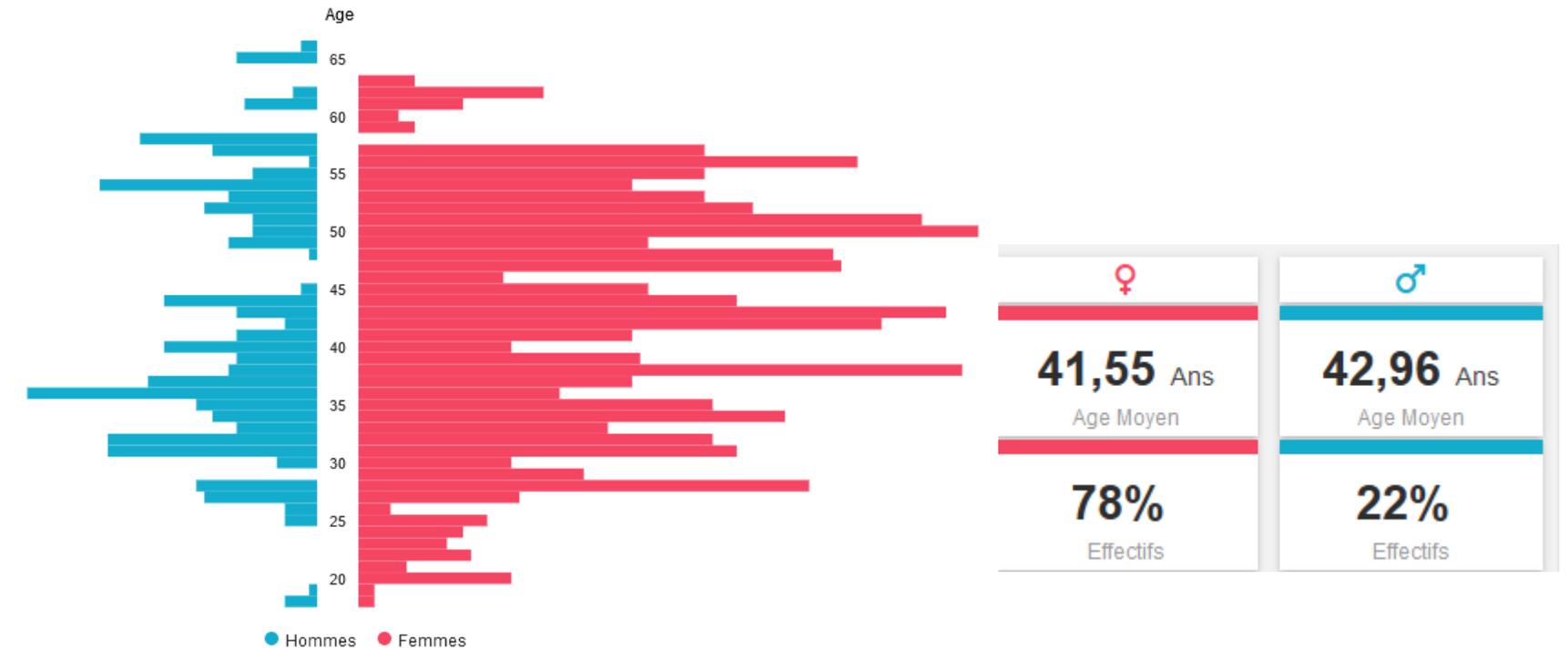
- Cette année a encore été marquée par la pandémie ;
- Les personnels placés en Autorisation Spéciale d'Absence du fait du contexte (personnes vulnérables, garde d'enfants...) ont fait l'objet de remplacement pour permettre la continuité des services publics et l'exercice de ses compétences ;
- Les structures d'accueil ont fermées, alternativement, 31 jours au total;
- Droit à mobilité mutation externe pour de deux agents au service finance, trois agents au service police intercommunal, d'un agent au service informatique et d'un agent au service petite enfance ;
- Renforcement du service mutualisation : création d'un service juridique mutualisé (1,2 équivalent temps plein), élargissement des missions (instruction des DP, CUa..) au service urbanisme (1 équivalent temps plein) ;
- Droit à la mobilité en interne pour cinq agents du service petite enfance et deux agents dans les services administratifs ;
- Stagiairisation de sept agents, dont trois suite à une réussite à un concours, au service petite enfance ;
- Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes par le recours à l'apprentissage et à l'accueil des stagiaires ;
- La mise en place de la journée de cohésion dans le cadre de la fin des dérogations aux 1607 heures annuelles ;
- En 2022, la participation employeur à la mutuelle **prévoyance** à hauteur de 8 €/mois par agent au prorata du temps de travail de l'agent est de **4 350,93 €** couvrant **58 agents** (en 2021 : 4 756,83 € couvrant 51 agents ; en 2020 : 4 086,04 € couvrant 46 agents ; en 2019 : 4 137,73 € couvrant 47 agents ; en 2018 : 2 017,76 € couvrant 31 agents) ;
- Participation à la **complémentaire « santé »** à hauteur de **3 255,20 €** couvrant **44 bénéficiaires** (en 2021 : 3 456 € couvrant 35 bénéficiaires ; en 2020 : 3 096 € couvrant 34 bénéficiaires ; en 2019 : 3 152€ couvrant 34 bénéficiaires ; en 2018 : 2 952€ couvrant 32 bénéficiaires ; en 2017 : 2 728 € couvrant 34 bénéficiaires ; en 2016 : 2 852,33 € couvrant 31 agents ; en 2015 : 2 248.00 € couvrant 26 agents) ;
- Participation à hauteur de 60 % du **titre-restaurant**, 22 926 tickets distribués à 159 bénéficiaires (en 2021 : 19143 tickets distribués à 158 bénéficiaires ; en 2020 : 19143 tickets distribués à 148 bénéficiaires ; en 2019 : 21 792 tickets distribués à 148 bénéficiaires ; en 2018 : 19 798 tickets distribués à 138 bénéficiaires ; en 2017 : 20 741 tickets distribués à 134 bénéficiaires ; en 2016 : 22 031 tickets distribués pour 138 bénéficiaires ; en 2015 : 21 698 tickets distribués pour 150 bénéficiaires) ;

## Masse salariale : facteurs endogènes (2)

- Augmentation de l'aide attribuer pour Noël aux agents de la Communauté de Communes du Pont du Gard sous forme de chèques cadeaux ou bons d'achats, passant d'un montant de 35 € en 2021 à 50 €, indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS représentant pour l'année 2022, **7 100 €** (frais de port, de présentation, de traitement compris) (en 2021 : 5 740 € ; en 2020 : 5 390 € ; en 2019 : 5 438,40€ et en 2018 : 4 828,10€) ;
- L'évolution modérée des dépenses de personnel repose notamment sur la politique de gestion des ressources humaines : la recherche de polyvalence des agents dans les Pôles, l'opportunité de remplacer ou non à chaque départ ou absence d'agent sont constamment analysés au plus près des nécessités absolues de service. Mais il n'est pas possible de tout contrôler, certaines absences doivent être remplacées (taux d'encadrement petite enfance, agents au service direct des usagers, etc.), des augmentations d'activités doivent être assumées et certaines mesures législatives ou réglementaires appliquées (taux employeurs cotisations CNRACL et IRCANTEC...) ;
- Absentéisme : Le taux d'absentéisme maladie s'est élevé à 10,31 % en 2022. Les absences pour maladie ordinaire représentent le principal motif d'absence pour la Communauté de Communes du Pont du Gard ;
- Temps de travail et heures supplémentaires :
  - Le temps de travail annuel est de 1 607 heures ;
  - Les heures supplémentaires et complémentaires pour l'année 2022 s'élèvent à 1 684,75 heures et 28 132,90 €. (en 2021 : 1907,46 heures pour 34 981,16 € ; en 2020 : 823 heures de 12 791,41 € ; en 2019 : 1 277 heures pour 20 714,69 € ; en 2017 : 805.75 heures pour 15 878.33 € ; en 2018 : 488.75 heures pour 11 069,27 € ; en 2017 : à 805.75 heures pour 15 878.33 € ; en 2016 : 599.50 heures pour 13 056 €). Elles concernent toujours le service « Police Intercommunale de Nuit », les « Agents de surveillance de la Voie Publique » et la gestion du remplacement des agents absents par l'augmentation en heures complémentaires d'agents à temps non complet notamment dans les structures de la Petite Enfance.

## Masse salariale : facteurs endogènes (3)

### Pyramide des âges :



Regroupement Profil(s)	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	27 ans	44 ans	66 ans
Contractuels de droit public	18 ans	40 ans	59 ans
Contractuels de droit privé	15 ans	21 ans	26 ans
Autres	48 ans	48 ans	48 ans

# Masse salariale : facteurs endogènes (4)

## Durée effective de travail :

Personnel concerné		Nombre d'heures hebdomadaire	effectif concerné
Cadres		39h (25 jours de RRTT)	3
Agents divers services		35 h	105
Agents à temps non complet		14 h	1
		15,5 h	1
		18h	1
		20 h	1
		21 h	2
		24 h	1
		25 h	1
		28 h	4
Agents à temps partiel		90 % soit 32 h	2
		80 % soit 28 h	20
		50 % soit 17,5 h	3
Agents à temps partiel thérapeutique		50%	4
		60%	1
		80%	1

# Masse salariale : caractéristiques prévisionnelles 2023

## La politique d'avancement de grade :

- En 2023, elle est estimée à 13 000 € concernant 20 agents en catégorie C, 1 agent en catégorie B et 1 en catégorie A.
- En 2022, elle a été estimée à 4 100 € concernant 8 agents en catégorie C et 2 en catégorie A.
- En 2021, elle a été estimée à 3 400 € concernant 11 agents en catégorie C et 1 en catégorie A.
- En 2020, elle a été estimée à 3 400 € concernant 10 agents en catégorie C.
- En 2019, elle a été estimée à 5 100 € concernant 11 agents dont 10 en catégorie C et 1 en catégorie A.
- En 2018, elle a été estimée à 14 000 € concernant 14 agents dont 1 en catégorie A.
- En 2017, elle a été estimée à 10 668 € concernant 11 agents dont 1 en catégorie A.
- En 2016, elle a été estimée à 11 000 € concernant 9 agents dont les 2/3 sont en catégorie C.

## Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité :

- En matière de ressources humaines, la Communauté de Communes du Pont du Gard s'est fixée les orientations suivantes afin de limiter la progression de la masse salariale ;
- Mettre au cœur de ses priorités la rationalisation des postes en optimisant le fonctionnement des services ;
- Poursuivre le non-recours systématique aux remplacements des agents absents ;
- Accentuer la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives ;
- En soutien à l'insertion professionnelle des jeunes et en réponse aux besoins des services, l'accent continuera d'être mis sur le recours à l'apprentissage et à l'accueil de stagiaires ;
- Les prévisions actuelles font ressortir des charges de personnel de l'ordre de 6 400 000 € (chapitre 012) en 2023 comprenant notamment :
  - Rémunérations des personnels, cotisations sociales 5 730 000 €,
  - Recours aux remplacements (congrés divers), mission de prestation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard 50 000 €,
  - Médecine du travail 10 000 €,
  - Assurance statutaire 135 000 €,
  - Tickets restaurant 162 000 €,
  - Œuvres sociales, Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales 35 000 €.

# Endettement : budget principal

- Au 31 décembre 2022, le **capital restant dû** s'élève à **902 059,87 €**.
- En 2023, l'**annuité de la dette** s'élèvera à 126 867,07 € soit 114 559,85 € en capital et 12 307,22 € en intérêts.
- Les chiffres ci-dessus tiennent compte de la partie de l'emprunt contracté pour la construction des ateliers relais, laquelle est remboursée par le budget annexe ateliers relais tous les ans (pour 2022 : , € en capital et , € en intérêts).

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2022	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2022	Intérêts 2022
Crédit agricole (crèche Aramon)	280 000,00 €	24 559,87€	15 ans	15/05/2023	4,73 %	23 450,64, €	2 270,89 €
Agence France Locale (MSAP/Ateliers relais)	1 350 000,00 €	877 500,00 €	60 trimestres	20/09/2032	1,303 %	90 000,00 €	12 335,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 630 000,00 €</b>	<b>902 059,87 €</b>				<b>113 450,64 €</b>	<b>14 606,23 €</b>

	2018	2019	2020	2021
Encours dette / habitant	50,59 €	45,04 €	41,80 €	38,40 €

**2022 : 35,31 €  
(BA compris)**

# Endettement : budget principal

- Les emprunts garantis (issus des comptes administratifs 2022 provisoires)
- En vertu des dispositions des articles L.2251-1 et L.5111-4 du CGCT, les communes peuvent consentir des garanties d'emprunts dans les conditions stipulées par ledit CGCT.
- Pour les opérations concernant des logements réalisés par des organismes HLM ou des sociétés d'économie mixte, ayant bénéficié de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées, la collectivité peut garantir la totalité d'un emprunt.
- Pour mémoire, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privée pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.
- Ainsi, la Communauté de communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à Aramon.
- Au vu de l'encours à ce jour et afin de maintenir toute indépendance en cas de changement stratégique de la part des autres acteurs, dans le cadre d'une politique globale, la Communauté de communes se réserve le droit de refuser l'octroi de garanties d'emprunt aux organismes dont la santé financière serait estimée insuffisante et/ou mettant en péril son devenir financier et budgétaire.
- En effet, en matière de logement social, l'article L. 2252-5 du CGCT prévoit qu'une commune, nonobstant ce transfert de compétence et du principe d'exclusivité, conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux.
- Aucune échéance n'est versée actuellement pour ces emprunts dits « garantis ».
- Les informations relatées ci-après sont issues des données du logiciel « MONETIS Informatique version 4.65 B.

Endettement :  
budget  
principal

## Etat prévisionnel des emprunts garantis Capital restant dû au 31/12/2022 (tableau prévisionnel)

Désignation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Lieu	Organisme Prêteur	Taux	Montant Initial	Capital Restant dû au 31/12/2022	Durée	Terme de l'engagement
Habitat du Gard	2008	Résidence Le Paradis	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	4,25 %	151 280,00 €	80 277,09 €	25 ans	2034
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	74 317,00 €	51 636,55 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	5 738,00 €	4 453,93 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	149 797,00 €	104 154,00 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	10 475,00 €	8 336,12 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	3 logements PLUS	Montfrin		1,70%	162 043,73 €	136 624,02 €	31 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	3 logements prêt foncier	Montfrin		1,70%	11 926,24 €	10 630,44 €	41 ans	2057
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	62 524,00 €	48 134,82 €	40 ans	2049
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	4 336,00 €	3 648,94 €	50 ans	2059
<b>SOUS-TOTAL (A)</b>							632 436,97 €	466 945,85 €	
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	0,00%	400 000,00 €	240 000,01 €	15 ans	2031
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon		0,80%	320 267,00 €	207 255,52 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,80%	267 532,50 €	173 129,28 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,00%	416 000,00 €	249 600,00 €	15 ans	2031
<b>SOUS-TOTAL (B)</b>						1 403 799,50 €	869 984,81 €		
<b>TOTAL</b>						2 036 236,47 €	1 317 680,71 €		

# Caractéristiques financières

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.
- Ainsi, s'agissant des informations énumérées par la loi, la Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :
  - De délégation de services publics ;
  - De concession d'aménagement ;
  - De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du CGCT.
- Agence France Locale
  - Par délibération en date du 9 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établie sur la base des comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).
- Coopérative CITRE
  - Par délibération en date du 24 juin 2019, la collectivité a adhéré à la coopérative CITRE (SCIC) dans le cadre de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment artisanal composé de 4 ateliers situé à Théziers (30390) afin d'installer un équipement de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil. La collectivité est devenue membre associé en souscrivant 10 parts pour un montant total de 500,00 euros (budget annexe Ateliers relais).

## ➤ Liste des fonds de concours attribués en 2022

- Sur 2022, aucun fonds de concours n'a été attribué par le Conseil communautaire.

## ➤ Liste des organismes pour lesquels la collectivité a versé une subvention supérieure à 75 000.00 € en 2022 (issues des comptes administratifs 2022 anticipés)

ORGANISMES	MONTANT 2022
EPIC Office Intercommunal de Tourisme transformé en SPL Destination « Pays d'Uzès Pont du Gard » en 2018	426 000,00 €

## ➤ Participation de la CCPG à la SPL 30

Par délibération en date du 7 mars 2022, la collectivité a fait l'acquisition d'une action à 100 € .

# Etat des indemnités

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 engagement et proximité a apporté des modifications au statut de l'élu, notamment en ce qui concerne la transparence et la modulation des indemnités des élus locaux (articles 92 à 95).

Chaque année, en référence à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ni la loi, ni la doctrine ne sont prononcés à propos du formalisme. Dès lors, cette communication s'effectue, pour les montants touchés en 2022, en annexe au rapport d'orientation budgétaire 2023.

Titre	Prénom/NOM	Montant annuel brut des indemnités de fonctions communautaires	Montant annuel brut des indemnités de fonctions brutes perçues en tant qu'élu municipal	Montant annuel brut des indemnités de fonctions perçues pour d'autres fonctions (SPL, SEM...)	Montant annuel brut des indemnités perçues au sein d'un syndicat mixte ouvert
Président	Pierre PRAT	24 694,62 €	1 997,41 €		
1 <sup>er</sup> Vice-président	Olivier SAUZET	8 951,76 €	20 506,20 €		7 997,28 €
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Philippe MARCHESI	8 951,76 €	7 208,00 €		11 025,00 €
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Fabrice FOURNIER	8 951,76 €	22 654,65 €		
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Elisabeth VIOLA	8 951,76 €	9 078,60 €	4 800,00 €	
5 <sup>ème</sup> Vice-président	Didier GILLES	8 951,76 €			4 862,88 €
6 <sup>ème</sup> Vice-président	Numa NOEL	8 951,76 €	6 212,29 €		
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean Jacques ROCHETTE	8 951,76 €	20 776,68 €		
8 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean Marie MOULIN	8 951,76 €	19 138,32 €		2 208,30 €
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Laurence TRAPIER	8 951,76 €	14 246,88 €		
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Thierry ASTIER	8 951,76 €	19 138,32 €		4 202,82 €

# Endettement : budget annexe ordures ménagères

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2022	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2022	Intérêts 2022
Caisse d'Epargne (Transfert Déchetterie MEYNES)	68 866,97 €	13 785,73 €	12 ans	26/06/2024	3,86 %	6 506,23 €	783,27 €
<b>TOTAL</b>	68 866,97 €	13 785,73 €				6 506,23 €	783,27 €

# Endettement : budget annexe ateliers relais

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2022	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2022	Intérêts 2022
Créance du budget principal	400 000,00 €	259 998,25 €	60 trimestres	20/09/2032	1,303 %	26 667,00 €	3 654,96 €
<b>TOTAL</b>	400 000,00 €	259 998,25 €				26 667,00 €	3 654,96 €